

Bundesversammlung

Assemblée fédérale

Assemblea federale

Assamblea federala



Délégation administrative  
CH-3003 Berne

[www.parlement.ch](http://www.parlement.ch)  
[vd.da@parl.admin.ch](mailto:vd.da@parl.admin.ch)

À l'attention des directrices et directeurs  
cantonaux de la santé

Le 25 janvier 2021

**Session de printemps des Chambres fédérales (du 1<sup>er</sup> au 19 mars 2021)  
Vaccin contre le Covid-19 pour les membres du Conseil national et du Conseil des  
États faisant partie des personnes vulnérables**

Mesdames, Messieurs,

La situation épidémiologique tendue que connaît la Suisse actuellement complique le fonctionnement des Chambres fédérales. Par conséquent, la Délégation administrative de l'Assemblée fédérale s'est entretenue, la semaine dernière, avec des représentants de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) et avec la médecin cantonale bernoise. La discussion a clairement montré que les variants du nouveau coronavirus allaient continuer de se propager en Suisse. L'Assemblée fédérale renforcera son dispositif de sécurité en conséquence.

Les principes du parlementarisme suisse exigent la présence physique des députés. Conformément à l'art. 159, al. 1, de la Constitution fédérale, les conseils ne peuvent délibérer valablement que si la majorité de leurs membres est présente. Les membres du Conseil national et du Conseil des États ont donc l'obligation constitutionnelle d'être présents pendant les sessions.

La Délégation administrative limitera le nombre de tiers qui seront autorisés à se rendre dans le Palais du Parlement. Toutefois, pendant les trois semaines que durera la session de printemps, il y aura environ 350 personnes par jour dans le Palais du Parlement. Dans cette phase critique de la pandémie, cela constituera l'un des plus grands rassemblements de personnes de tout le pays.

En notre qualité de présidents des conseils, nous avons le devoir de proposer la meilleure protection possible à nos collègues vulnérables en raison de leur âge ou de leur santé, afin qu'ils puissent exercer leur mandat parlementaire en toute sécurité.

Par la présente, nous vous invitons à permettre aux élus fédéraux de votre canton qui font partie des personnes vulnérables de se faire vacciner contre le Covid-19, en vue de la session de printemps. Les députés qui le souhaitent devraient pouvoir trouver une solution appropriée, en accord avec leur médecin de famille.



La situation exceptionnelle que nous vivons actuellement et l'urgence de notre demande nous ont conduits à vous adresser ce courrier. En tant que présidents des conseils, nous avons la responsabilité institutionnelle de garantir la capacité d'action de l'Assemblée fédérale et de permettre à chaque député d'exercer son mandat démocratique.

Vous remerciant par avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre haute considération.

Alex Kuprecht  
Président du Conseil des États

Andreas Aebi  
Président du Conseil national

Copie :

- M. Alain Berset, conseiller fédéral, chef du Département fédéral de l'intérieur
- Mme Anne Lévy, directrice de l'Office fédéral de la santé publique
- M. Rudolf Hauri, médecin cantonal zougais, président de l'Association des médecins cantonaux de Suisse
- M. Michael Jordi, secrétaire général de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de la santé